

**CONCOURS EXTERNE
DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2013

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

- **Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée**

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

SUJET

COMPTABILITÉ PRIVÉE

Code matière : 042

Vous traiterez l'ensemble des exercices.

L'usage de la calculatrice est autorisé, à l'exclusion de celle des téléphones portables.

EXERCICE N° 1

Sachant que la société Barnabé clôture son exercice le 31/12 de chaque année, vous répondrez aux questions suivantes en justifiant votre réponse :

- 1) le 15 décembre 2011, la société Barnabé reçoit une facture de matière première pour 1 196 € TTC et comptabilise 1 000 € au débit du compte « 601 », 196 € au débit du compte « 44566 » et 1 196 € au crédit du compte « 401 ». La livraison des biens doit intervenir le 4 janvier 2012. La société a-t-elle correctement comptabilisé l'opération et pourquoi ?
- 2) la société Barnabé détient à l'actif de son bilan un immeuble acquis en 2010 pour la somme de 1 000 000 €. Ce bien a été évalué 1 200 000 € au 31 décembre 2011. Quelle écriture la société doit-elle comptabiliser et pourquoi ?
- 3) quelle est la définition d'une immobilisation ?
- 4) la société Barnabé qui achète de l'acier, craint une hausse de 10 % de cette matière première en mars 2012. Peut-elle constituer en 2011 une provision pour hausse des prix de 10 % sur le montant de ses achats de l'année 2011 ?
- 5) au 31 décembre 2010, la société Barnabé était en litige avec un fournisseur (procès en cours de jugement). À cette date, les frais probables étaient estimés à 15 000 €.

Le 02 mars 2011, la société Barnabé a été condamnée à payer 5 000 € à titre de dommage et intérêts. Elle a payé le jour même.

En vertu de quels principes les écritures du 31 décembre 2010 et du 02 mars 2011 doivent-elles être enregistrées en 2010 et 2011 ? Combien d'écritures doivent-elles être passées (citer les types d'écritures sans les comptabiliser) ?

EXERCICE N° 2

Au 30/04/N, le compte 512 dans la comptabilité de la SARL LE CARRE présente un solde créditeur de 20 230 €, alors que le relevé de compte établi par la seule banque dont est cliente la société fait apparaître un solde débiteur de 8 412 €.

Après rapprochement, il a été constaté que :

N) les éléments suivants sont absents du relevé :

- une remise de chèques à l'encaissement d'un montant de 12 740 € ;
 - le chèque n° 000422 émis au nom du fournisseur FABRIZIO pour 12 753 € ;
 - les ordres de virement pour le paiement des salaires d'avril d'un montant global de 11 980 €.
- 2) le prélèvement de la compagnie d'assurance ASSURETOUT enregistré en comptabilité à hauteur de 8 460 €, apparaît sur le relevé pour un montant de 8 640 €. Vérification faite, le montant exact est : 8 640 €.
- 3) sont absentes des écritures comptables, les opérations suivantes :
- un prélèvement EDF : 1 973 € (la facture reçue a été comptabilisée le 05/04)
 - une remise à l'encaissement d'effets de commerce :
nominal : 4 570,40 €
commissions : 35,40 € TTC
 - un virement du client PASCUAL : 1 220 €
 - un retour d'effet impayé tiré sur le client FANCHON. Les sommes prélevées se décomposent comme suit :
nominal : 3 872,68 €
commissions : 95,68 € TTC

Travail à effectuer :

- 1) Établir l'état de rapprochement bancaire au 30/04/N.
- 2) Passer au journal les écritures de régularisation nécessaires dans les comptes de la société LE CARRE.

EXERCICE N° 3

La société GOHU exerce une activité commerciale de négoce de vêtements. Elle décide d'analyser ses coûts et la formation de son résultat. Le taux de TVA appliqué est le taux normal.

Ventes de produits HT (50 000 produits vendus)	2 500 000 €
Coûts d'achats des marchandises	1 200 000 €
Stock initial de marchandises	200 500 €
Stock final de marchandises	182 500 €
Coûts variable de distribution	612 000 €
Charges de structure	404 000 €

- 1) Calculer la marge sur coût variable de l'entreprise et son résultat d'exploitation (compte de résultat différentiel).
- 2) Donner une définition rapide du seuil de rentabilité puis calculer celui de la société GOHU en montant et en quantité.
- 3) Définir et calculer la notion de point mort, sachant que l'activité de l'entreprise est régulière sur 360 jours (mois de 30 jours).
- 4) Calculer la marge de sécurité de la société et son indice de sécurité.

EXERCICE N° 4

La société TALUT spécialisée dans la sous-traitance de fabrication de pièces automobiles, a un exercice qui correspond à l'année civile et applique un taux de TVA de 19,6 %.

Vous comptabilisez, en respectant leur chronologie, les écritures qu'elle doit passer en novembre et décembre 2011 sans oublier celles de fin d'inventaire.

Précision sur les frais bancaires : commission pour traitement des effets 25 € HT par bordereau et intérêts annuels d'escompte de 12 %.

- a) Le 1^{er} novembre 2011, à la fin du contrat de crédit bail d'une durée de 4 ans pour du matériel informatique, la société TALUT utilise son option de rachat et rachète le bien 1000 €. La durée de vie résiduelle du bien est de 5 ans. La société TALUT a versé le 1^{er} novembre 2007, un dépôt de 400 € dans le cadre du contrat de crédit bail.
La société TALUT paie par chèque postal le 03 novembre 2011.
- b) La société TALUT a livré le 02 novembre 2011 (facture reçue le même jour) pour 10 000 € HT de pièces automobiles au client Ayla. Paiement prévu par lettre de change (date d'échéance le 15 décembre 2011).
La lettre de change de 11 960 € est acceptée le 4 novembre 2011, l'effet est remis à l'encaissement le 18 novembre 2011 et le bordereau d'encaissement est reçu le 18 décembre 2011.

c) Achat de matières premières à Jondalar, livraison et facturation le 05 novembre 2011 pour 5 000 € HT. Le paiement s'effectue par lettre de change. La société Talut accepte un effet le 07 novembre 2011 pour 5 980 € (date d'échéance de l'effet le 20 décembre 2011).

La remise à l'escompte s'effectue le 20 novembre 2011 et le bordereau d'escompte est reçu le 25 novembre 2011.

d) La société TALUT a souscrit un contrat de bail pour une machine outil le 1^{er} décembre 2011 avec 5 redevances annuelles de 12 000 € HT et une option d'achat de 9 000 € HT au terme de 3 ans. La redevance annuelle est payée par chèque le 1^{er} décembre de chaque année et la société Talut a versé un dépôt de 1 500 € par chèque.

e) Acquisition de matière première au fournisseur estonien Kranudz 195 000 € le 28 novembre 2011. Paiement à 90 jours.

f) Extrait de la balance au 30 novembre 2011

comptes		débiteurs	créditeurs
314	stock de matières premières	30 240	
355	stock de produits finis	50 256	
391	dépréciations de MP		2 400
395	dépréciations des stocks de produits finis		3 200

Au 31 décembre 2011, le stock de matières premières est de 31 580 € et le stock de produits finis est de 47 250 €.

La dépréciation sur le stock de matières premières suite à un dégât des eaux est estimée à 15 % de la valeur totale du stock et la valeur actuelle des produits finis au 31 décembre 2011 est estimée à 46 500 €.